

PLAFONDS DE RESSOURCES 2020
« LOUER ABORDABLE »
SECTEUR SOCIAL

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2020, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2018) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2020
Personne seule	20 870 euros
2 personnes ne comportant aucune personne à charge* (à l'exclusion des jeunes ménages**)	27 870 euros
3 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 1 personne à charge <u>ou</u> jeune ménage** sans personne à charge	33 516 euros
4 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 2 personnes à charge	40 462 euros
5 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 3 personnes à charge	47 599 euros
6 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 4 personnes à charge	53 644 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 5 983 euros

SECTEUR TRES SOCIAL

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2020, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2018) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2020
Personne seule	11 478 euros
2 personnes ne comportant aucune personne à charge* (à l'exclusion des jeunes ménages**)	16 723 euros
3 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 1 personne à charge <u>ou</u> jeune ménage** sans personne à charge	20 110 euros
4 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 2 personnes à charge	22 376 euros
5 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 3 personnes à charge	26 180 euros
6 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 4 personnes à charge	29 505 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 3 291 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

** considéré *jeune ménage* le couple sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

SECTEUR INTERMEDIAIRE

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2020, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2018) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2020	
	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	31 352 euros	28 217 euros
Couple	41 868 euros	37 681 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	50 349 euros	45 314 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	60 783 euros	54 705 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	71 504 euros	64 354 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	80 584 euros	72 526 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 8 990 euros	+ 8 089 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

Association Altéa-Cabestan

Alizés 17 - Agence Immobilière à Vocation Sociale® de la Charente-Maritime

34, avenue de la Résistance - 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 27 50 15 - Fax : 05 46 43 27 17 – contact@alizes17.fr

Carte n° CPI 1702 2018 000 037 769 délivrée par la CCI de La Rochelle - Garanties financières : CEGC. Gestion : 165 000€. Transactions : 110 000€